

Lundi 29 février à 14 h

COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

(M. le Ministre LACROIX)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Laurent HENQUET sur la procédure de traitement des réclamations de première ligne interne à l'administration

Olivier DESTREBECQ sur la redevance kilométrique pour les forains

Jean-Luc CRUCKE sur l'évolution budgétaire à la lueur des nouvelles prévisions de croissance

Jenny BALTUS-MÖRES sur les deux mesures retenues par le Ministre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Jenny BALTUS-MÖRES sur l'impact du prélèvement kilométrique sur les finances communales

Georges-Louis BOUCHEZ sur les bâtiments inoccupés du parc immobilier de la Wallonie

Georges-Louis BOUCHEZ sur la réforme du droit successoral au regard des nouvelles conceptions familiales

Jenny BALTUS-MÖRES sur les incitants financiers pour des carburants alternatifs moins polluants

Laurent HENQUET sur La procédure de traitement des réclamations de première ligne interne à l'administration.

En septembre dernier, en réponse à ma question écrite n° 218 concernant la procédure de traitement des réclamations de première ligne interne à l'administration, vous déclariez que sur base des expériences déjà menées, une généralisation de ces pratiques faisait l'objet de réflexions au sein du Comité stratégique dans le cadre de l'élaboration du Contrat d'administration.

Ce à quoi vous ajoutiez : « Je ne manquerai pas de tenir l'honorable membre informé des propositions qui seront formulées par le Comité stratégique. »

Cette demande de la création d'une procédure de traitement des réclamations de première ligne interne à l'administration émane des derniers rapports du Médiateur.

De plus, la DPR 2014-2019 du Gouvernement wallon affirme la volonté d'une gestion des plaintes en première ligne au sein des services traitants et que, à partir de là, les problèmes récurrents soient analysés en réseau et en synergie avec le Médiateur.

Monsieur le Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes:

Alors qu'il s'est écoulé 6 mois depuis votre dernière réponse, quelles sont les avancées dans ce domaine ?

Quelles sont les mesures décidées par le Comité stratégique ? Quel est le calendrier ?

La volonté de la DPR et les demandes du Médiateur sont-elles enfin rencontrées ?

Olivier DESTREBECQ sur la redevance kilométrique pour les forains

Les forains vont devoir également contribuer à la redevance kilométrique lorsque leurs camions emprunteront les grands axes de circulation.

Jusqu'alors, les forains ne s'inquiétaient pas car ils n'étaient pas soumis à l'Eurovignette.

Une exonération en raison du simple fait qu'ils ne transportent pas de marchandises : ils remorquent seulement leurs attractions d'une ville à l'autre.

Ce sera fini dès le 1^{er} avril. Et la plupart des transporteurs répercuteront le coût de la nouvelle redevance kilométrique sur leur clientèle.

Le coût pour les forains est évalué à 2 000 euros par camion et par an.

D'autres types de véhicules lourds sont exonérés parce qu'ils ne transportent pas non plus de marchandises.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué la possibilité de compensations futures. Qu'en est-il ? A quoi pensez-vous ? Une exonération ? Si la Wallonie le permet, il faut aussi que les autres Régions prévoient le même dispositif et revoient les clauses particulières qui concernent les forains. Où est-on dans toutes ces démarches ? Des accords existent-ils en la matière avec la Flandre et Bruxelles ? Si oui, lesquels ?

Jean-Luc Crucke, sur « L'évolution budgétaire à la lueur des nouvelles prévisions de croissance »

Le Bureau du Plan a revu à la baisse les prévisions de croissance pour 2016, tablant sur 1,2% au lieu de 1,3%

Quelles sont les conséquences de ces perspectives pour le budget wallon ?

Comment le Ministre prépare-t-il le 1er ajustement budgétaire, quelles sont les instructions données à l'administration et aux autres ministres et quel est l'échéancier programmé ?

**Jenny Baltus-Möres, sur les deux mesures retenues par le
Ministre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Je sais que vous êtes en charge de nombreuses compétences, mais j'espère que malgré cela vous n'avez pas oublié qu'à l'occasion de la matinée d'étude organisée le 6 mars 2015 pour la Journée Internationale des Droits de la Femme, le Gouvernement présentait le Gender Mainstreaming Wallon – « Plan Genres » pour lequel chaque ministre doit s'atteler à combattre les inégalités entre les hommes et les femmes dans leurs matières respectives en faisant un focus sur deux mesures phares.

L'une des mesures que vous avez sélectionné est le « gender budgeting », c'est-à-dire l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble du cycle budgétaire.

Depuis un an, vous travaillez, je suppose, à l'instauration et à la traduction de cette mesure sur le terrain. Toutefois, nous n'en voyons pas l'application concrète et palpable... Et cela nous inquiète fortement Monsieur le Ministre !

Pouvez-vous me dire où en est le gender budgeting, Monsieur le Ministre ? Pouvez-vous me donner des exemples concrets de la prise en compte de ce principe de gender budgeting dans le budget wallon ? Sensibilisez-vous vos collègues Ministres à toute l'importance de ce principe afin qu'ils en tiennent pleinement compte dans leurs projets de décret ?

Jenny Baltus-Möres, sur l'impact du prélèvement kilométrique sur les finances communales

Le 1^{er} décembre dernier, je vous ai interrogée une première fois sur l'impact qu'aura le prélèvement kilométrique sur les finances communales. Vous m'aviez alors confirmé que les poids lourds appartenant aux communes seront bel et bien soumis au prélèvement kilométrique, étant donné qu'ils ne sont pas repris dans la liste des véhicules exonérés tel que prévu par l'article 9 du décret.

Au vu de cette réalité, j'ai été surprise, mais aussi déçue, de la légèreté avec laquelle vous considérez le futur impact de cette nouvelle taxe sur nos communes. Certaines communes en particulier seront touchées de plein fouet, d'autant plus que le réseau soumis à ce prélèvement sera étendu, par rapport à l'Eurovignette, de 292 kilomètres de routes régionales !

Ainsi, ce n'est pas moins que l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui a dernièrement tiré le signal d'alarme. En effet, les communes devront assurément mettre encore davantage la main à la poche par rapport au régime précédent. Premièrement, les véhicules communaux bénéficiaient d'une exonération de l'Eurovignette, ce qui ne sera plus le cas dès le 1^{er} avril 2016. Deuxièmement, sous le régime de l'Eurovignette, seuls les véhicules de plus 7,5 tonnes étaient concernés, alors qu'avec le prélèvement kilométrique, les poids lourds de plus de 3,5 tonnes seront touchés.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je ne partage pas du tout votre avis sur l'impact « très marginal » que représente le prélèvement kilométrique pour les communes. Étant donné que des adaptations au système actuel peuvent être apportées, comptez-vous plaider auprès de vos collègues pour introduire l'exonération des véhicules communaux ? Par ailleurs, fort de ces éléments, n'envisagez-vous tout de même pas de jouer la transparence en commanditant une étude sur l'impact du prélèvement kilométrique sur les finances communales ?

M. BOUCHEZ, sur « les bâtiments inoccupés du parc immobilier de la Wallonie »

L'Echo révèle que sur les 434 bâtiments qui appartiennent à la Région wallonne 12 sites sont inoccupés à plus de 70 pour cent, qu'ils soient d'ordre administratif ou technique. Cette inoccupation représente plus de 21.000 mètres carrés. Ces bâtiments devraient être bientôt occupés ou vendus. Monsieur le Ministre a communiqué dans ce sens.

Monsieur le Ministre peut-il nous préciser son plan de réaffectation de ces locaux ? Pour quelles activités devront-ils être réaffecter de manière prioritaire ? Des réaffectations en logements sociaux sont-elles imaginables ? Quel timing Monsieur le Ministre se fixe-t-il pour trouver une solution pour tous ces bâtiments inoccupés ?

M. BOUCHEZ, sur « la réforme du droit successoral au regard des nouvelles conceptions familiales »

La Fondation Roi Baudouin a réalisé une étude montrant que 38 pour cent des sondés veulent que les enfants d'une précédente union soient mis sur le même pied que les enfants du couple contre 40 pour cent des sondés étant défavorables. En outre, 25 pour cent des sondés estiment que les enfants d'une union antérieure sont assez protégés par la loi contre 22 pour cent des sondés ne les trouvant pas assez protégés. Enfin, 82 pour cent des sondés estiment que le logement familial devrait revenir directement au partenaire non marié puisque 63 pour cent estiment qu'il n'y a plus lieu de faire une distinction entre partenaire marié et non-marié.

La Wallonie étant compétente pour fixer les tarifs des droits successoraux sur son territoire, Monsieur le Ministre est-il sensible à ces nouvelles conceptions familiales et à leurs conséquences concrètes en matière de successions ? Une révision de certains tarifs est-elle prévue ?